DES DÉCHETS DANS L'OUEST DE L'EURE

Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure

Extrait des décisions du Bureau du 4 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois le 4 octobre, les membres du Bureau du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure se sont réunis à Pont-Audemer (27 500) en réunion sous la présidence de Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Président.

<u>Étaient présents</u>: BEAUDOUIN Laurent, BERNARD Jean-François, BEURIOT Valéry, DAVID Jean-Luc, DELAPORTE Jean-Pierre, HOUSSARD Jean-Claude, LEGROS Pierre, SIMON Bertrand, TIHY André, VAN DEN DRIESSCHE André et VILLEY Cécile. <u>Étaient excusés</u>: PECOT Bertrand, ROMERO Thierry, VAGNER Marie Lyne, VAN DUFFEL Christine et VILA Jean-Louis.

<u>Etait absent :</u> LEVASSEUR Dominique, MADELON Jean-Louis, PRESLES Gwendoline et PROVOST Jean-Claude.

Assistaient à la réunion PERSON Frédéric - Directeur Général des Services, Nora GOSSET - Responsable Ressources Humaines, MAROUARD Gilles - Responsable d'exploitation, BOITEL Dominique - Responsable communication, FABRE Sébastien - Responsable CETRAVAL, CORDEY Marlène - Gestionnaire des Affaires Générales.

Membre du Bureau......20
Présents 11

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 9 heures 35.

Date de la convocation : 26 septembre 2023. Secrétaire de séance : BEAUDOUIN Laurent.

N° 2023-076 ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE REALISATION D'UNE DALLE BETON ET D'UN BATIMENT INDUSTRIEL

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, confiant au Président les délégations relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 214 000 € ainsi que toute décision concernant les modifications de marchés qui n'entrainent pas une évolution du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la décision des membres du Bureau du 8 mars 2023, rendue exécutoire le 16 mars 2023, autorisant le Président à lancer une consultation en appel d'offres ouvert pour un marché de travaux de réalisation d'une dalle béton et d'un bâtiment industriels destinés à l'accueil de l'unité de déconditionnement de biodéchets;

Vu la décision des membres du Bureau du 5 juillet 2023, rendue exécutoire le 7 juillet 2023 de rendre ce marché infructueux pour cause d'offres inacceptables car les prix proposés excèdent tous les crédits budgétaires ou offres incomplètes.

Au terme d'une consultation lancée en procédure adaptée;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

Les membres du bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident

Article 1 : D'attribuer le marché de « marché de travaux de réalisation d'une dalle béton et d'un bâtiment industriels » (2023-SDOM-0012) à la société SARL AMS dont le siège social se situe ZI du beau soleil 14 290 La Vespière.

Article 2: Le marché débute à compter de sa notification.

Article 3 : Le marché est à prix unitaires. L'acquisition s'élève à 163 569 € HT pour la création de la dalle et à 230 793.70 € HT pour la réalisation du bâtiment.

Article 4: Les crédits nécessaires sont inscrits en budget pour les années couvertes par le contrat au compte 2313.

Fait et délibéré en ségnice, les jours, mosset an susdits.

our exactific conforme

Président du SDOMOD

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent a fant de l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.